



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervois
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

N° 83 janvier 2010

ALLOCUTION DU MAIRE LORS DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX 2010

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Comme vous venez de le voir sur l'écran en images, notre village a vécu une année 2009 bien remplie grâce à l'action conjuguée de la municipalité et des associations, animateurs indispensables et précieux d'une communauté de vie. Cette osmose réunissant toutes les composantes sociales, culturelles, économiques, sportives de notre cher village, dans un état d'esprit dépassionné et fortement imprégné de convivialité comme nulle part ailleurs, pourrions-nous encore demain la maintenir et la transmettre aux générations futures ?

C'est parce que depuis toujours Bize a pu décider, choisir, agir avec toute la force de son histoire et de ses traditions, de sa culture et grâce à l'intelligence de ses habitants, que notre commune possède aujourd'hui une telle qualité de vie.

Ce n'est pas de l'autosatisfaction ou même de la suffisance d'exprimer cela, car il a fallu, notamment pendant les 30 dernières années, décider, choisir et agir avec d'autres communes voisines. L'intercommunalité de proximité est petit à petit venue compléter et soutenir l'action communale. Elle nous a accompagné et notre cité n'a pas été perturbée par cette évolution. Aujourd'hui il existe une volonté politique de détruire les services publics de proximité, (poste, trésorerie, école, suppression des classes maternelles...) sans parler des services privés tels que les gardes médicales. De même l'aménagement du territoire a été déterminée autour et à partir des villes. Tout cela conduit à l'abandon des territoires ruraux. Que fait-on pour aider notre viticulture ? Pourquoi les aides financières de l'État aux petites collectivités diminuent-elles ? Pourquoi les services de l'État deviennent-ils payants et de plus en plus chers, comme par exemple les services forestiers ?

Pourquoi l'État ne paye-t-il pas ses dettes au Conseil général et oblige ce dernier à diminuer les aides aux communes ?

Eh bien, aujourd'hui cette volonté politique nous oblige à passer d'une intercommunalité de proximité à une intercommunalité large, évolutive, variable, dans laquelle Bize risque de devenir un numéro de commune parmi d'autres.

Les projets de lois réformant l'administration territoriale de la France sont maintenant bien connus. Ils peuvent encore évoluer, mais à la marge. Ces grandes lignes vont dans les faits réduire les communes au rôle le plus ingrat de l'échelle administrative :

Une directive lui édicte : *nous vous maintenons comme aujourd'hui, sans rien changer*. Une autre : *nous vous supprimons vos moyens financiers (taxe professionnelle)*. Une autre enfin : *les moyens nouveaux seront donnés aux agglomérations*. En résumé : *si vous voulez demain pouvoir continuer à agir, rentrez dans notre communauté d'agglomération*.

Je ne suis pas contre une réforme territoriale qui simplifie le mille feuilles administratif actuel. Mais nous disons, au Conseil municipal, que l'on nous laisse choisir, en fonction d'un projet d'aménagement de territoire et surtout que les moyens financiers soient répartis sur l'ensemble du territoire français, moyennant une péréquation financière permettant de prélever sur les territoires riches, afin d'aider les territoires pauvres. C'est cela l'Égalité, c'est cela la Fraternité, c'est cela la Liberté. C'est tout simplement la République.

Vous le comprenez donc, nous allons devoir faire en 2010 un choix dangereux et délicat. Dans quel territoire communautaire notre village doit-il être ? Je réponds, et avec moi le Conseil municipal, très clairement : nous rentrerons dans l'agglomération qui prendra en compte la gestion administrative de proximité que nous avons créé depuis 60 ans et qui respectera l'histoire et l'avenir de notre commune. Nous sommes attachés aux services publics de proximité, sachant qu'il y a des hommes et des femmes qui y travaillent, conformément à des choix politiques forts que les élus qui nous ont précédé ont fait et que nous avons maintenus voire développé.

Proximité, respect, mais aussi fiscalité guideront notre choix. Une première réunion d'information sur ce sujet, malheureusement pas assez fréquentée, s'est tenue fin 2009, d'autres suivront en 2010.

Nous serons, avec le Conseil municipal, très vigilants et déterminés. Mesdames et Messieurs, l'année 2010 s'annonce lourde de conséquences, nous serons à la hauteur de l'enjeu et de l'intérêt général des Bizois et des Bizoises, dans le cadre des responsabilités que vous nous avez confiées.

Antonio Machado, poète espagnol, engagé politique républicain, mort en exil à Collioure a écrit : *«Le chemin se fait en marchant»*. Sachons ensemble prendre le bon chemin.

Je vous adresse chers administrés et chers Bizoises et Bizois, au nom du Conseil municipal, une bonne année 2010, qu'elle nous apporte surtout la santé, mais aussi de la sérénité.

Bonne année 2010.

Alain Fabre.

REPAS DES AÎNÉS - rappel

Le repas avec animation, offert aux aînés par le conseil municipal, aura lieu le samedi 13 février à partir de midi, à la salle des fêtes. S'inscrire rapidement en mairie.

Les aînés qui ne peuvent pas assister au repas pour raison de santé, sont également invités à se faire inscrire en mairie.

ÉTAT CIVIL 2009

NAISSANCES

Alicia CROCHU, le 7 janvier

de Ghislain Crochu et Virginie Ferrasse,
demeurant lotissement Les Mouleyres

Mailys GAUTHIER, le 20 janvier

de David Gauthier et Anne Goncalves,
demeurant rue du Puits

Thomas VIANA-RESPLANDY, le 23 janvier

de Patrick Viana et Nadia Resplandy,
demeurant rue du Puits

Tom BADIA, le 27 avril

de Jean-Philippe Badia et Carole Limouzi,
demeurant lotissement Les Mouleyres

Ilan BOES, le 8 juin

de Laurent Boès et Caroline Wyrembski,
demeurant place de la Mission

Inès CATHALA, le 20 novembre

de Brice Cathala et Mélanie Collado
demeurant La Bouillette

Jules ALISTE, le 28 décembre

de Pierre Aliste et Aurée Tautil,
demeurant hameau de la Roueyre

MARIAGES

Jean-Luc FRAUCIEL et Francine BELLENGER, le 18 avril

Armel LE DANTEC et Évelyne HAROU, le 30 mai

Jérémy FORT-CROS et Laurie POUX, le 8 août

Sébastien MASSAT et Valérie CAZAUX, le 29 août

DÉCÈS

Romain VACHER, le 19 janvier

Gisèle MARTY, née Massoc, le 22 janvier

Sylvette GIL, le 17 mars

Marie-Rose ILLETCHKO, le 2 mai

Maria CID, née Salas, le 6 mai

Christophe GALLY, le 7 mai

Daniel DESQUENNES, le 4 juin

Jeanine RIEUX née Bousquet, le 9 juin

Gérard TRILLES, le 20 juin

Maria SERRANO, née Santoni, le 7 septembre

Jean-Louis BARTHEZ, le 30 septembre

Denis SERRANO, le 9 novembre

EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF...

• Un nouveau transformateur a été mis en place à côté du cimetière, afin de mieux desservir les habitations de ce secteur et le futur camping.

Le transformateur du Plancou sera supprimé et remplacé par un nouveau transformateur dans la zone de la place du Moulin.

• Des sanitaires préfabriqués ont été installés sur le terrain du futur camping.

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Afin d'une part de faciliter la circulation, d'autre part d'améliorer la sécurité des enfants aux abords de l'école communale, le maire, sur proposition des représentants des parents d'élèves et des enseignants, a pris un arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement dans ce secteur les jours de classe.

Un parking d'une cinquantaine de place a été aménagé en face de la cantine scolaire sur un terrain loué par la commune.

L'arrêt ou le stationnement des voitures sont interdits rue des Écoles depuis son embranchement sur la rue du Tour de Ville, jusqu'aux ateliers municipaux. La circulation rue de la Croix de St Jean (rue conduisant au parking) est interdite dans les deux sens, depuis son embranchement sur la rue des Écoles jusqu'au parking, aux heures d'entrée et de sortie des classes, à savoir:

- de 8h50 à 9h00 - de 12h00 à 12h10

- de 13h50 à 14h00 - de 17h00 à 17h10

Toutes ces interdictions sont matérialisées par des panneaux et un marquage au sol. Il est fait appel au civisme de chacun afin que le non respect éventuel de cette réglementation n'oblige pas à recourir à des mesures de verbalisation.

OPÉRATION BRIOCHES

Cette année, la vente de brioches au profit de l'AFDAIM, association d'aide aux handicapés, sera organisée par le CCAS dans la semaine du 22 au 28 mars. Nul doute que cette année encore, vous serez nombreux à faire preuve de solidarité en aidant cette association.

Communiqué de presse du Ministère de la santé

En France, chaque année, environ 5000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone : 1000 d'entre elles doivent être hospitalisées, ces accidents pouvant laisser des séquelles à vie, 100 en décèdent.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore, donc indétectable. Les symptômes de l'intoxication sont: maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. La prise en charge en cas d'intoxication doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

La Direction Générale de la Santé appelle chacun à la plus grande vigilance quant aux appareils de chauffage d'appoint, qui ne doivent jamais être utilisés de façon prolongée et des groupes électrogènes, qui ne doivent jamais être utilisés dans un lieu fermé.

Il ne faut jamais obstruer les grilles de ventilation et il est vivement conseillé d'aérer quotidiennement votre habitation, même par grand froid.

SOLIDARITÉ POUR HAÏTI

L'association Aude Solidarité (fonctionnant avec le soutien logistique du Conseil général), qui avait été créée lors des inondations de 1999 dans l'Aude, est réactivée pour recevoir des fonds destinés à apporter un soutien aux populations d'Haïti, touchées par le tremblement de terre. Les dons, uniquement financiers, par chèque à l'ordre de «Association Aude Solidarité», peuvent être adressés à :

ASSOCIATION AUDE SOLIDARITÉ - Conseil général - 11855 CARCASSONNE CEDEX